

Cote du document: EB 2017/LOT/P.11
Date: 3 août 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don à la République libanaise pour le Projet de mesures harmonisées en vue de l'amélioration de la production et de la transformation du bétail

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Tarek Kotb

Chargé de programme de pays
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
téléphone: +39 06 5459 2965
courriel: t.kotb@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner

Chef de l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	2
C. Composantes/effets directs	3
III. Exécution du projet	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	4
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	7
IV. Coût, financement et avantages du projet	7
A. Coût du projet	7
B. Financement du projet	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	9
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	10
A. Respect des politiques du FIDA	10
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	11
D. Participation à l'élaboration des politiques	11
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	11
VII. Recommandation	11

Appendices

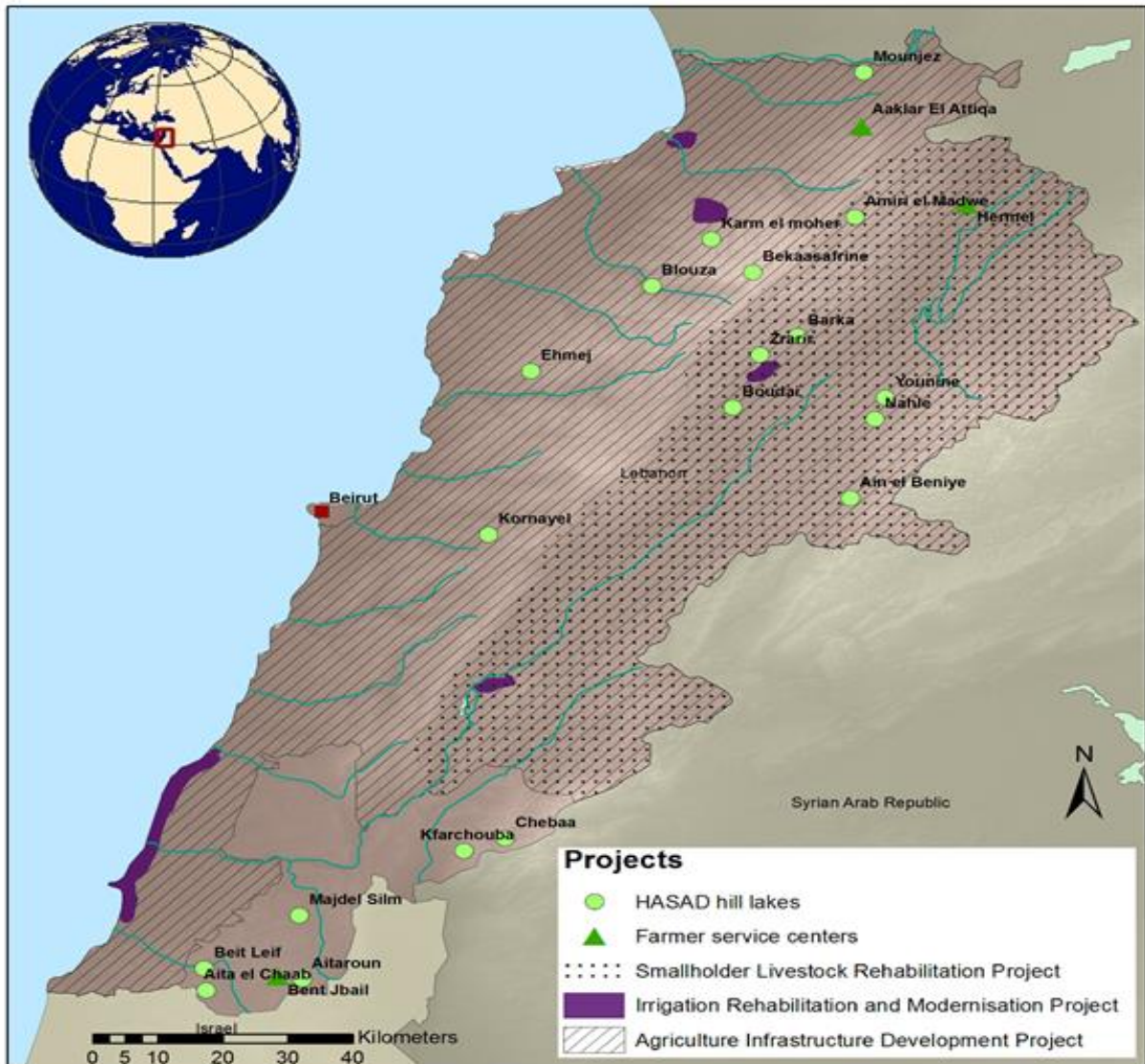
- I. Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)
- II. Logical framework (Cadre logique)

Sigles et acronymes

CPP	Comité de pilotage du projet
FARMS	Mécanisme pour les réfugiés, les migrants, les déplacements forcés et la stabilité rurale
HALEPP	Projet de mesures harmonisées en vue de l'amélioration de la production et de la transformation du bétail
OS	Objectif stratégique
PTBA	Programme de travail et budget annuel
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
S&E	Suivi-évaluation
UGP	Unité de gestion du projet

Carte de la zone du projet

Projets du FIDA au Liban



AGRICAL Project geographic target areas are the same of HASAD Project.



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte établie par le FIDA | 25-03-2017

République libanaise

Projet de mesures harmonisées en vue de l'amélioration de la production et de la transformation du bétail

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République libanaise
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	12,5 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	4,9 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	0,6 million d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Conditions ordinaires: délai de remboursement de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, et assorti d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt annuel de référence déterminé par le Fonds deux fois par an.
Montant du déficit de financement:	Mécanisme pour les réfugiés, les migrants, les déplacements forcés et la stabilité rurale: 5 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur:	1,8 million d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,2 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République libanaise pour le Projet de mesures harmonisées en vue de l'amélioration de la production et de la transformation du bétail, telle qu'elle figure au paragraphe 64.

Proposition de prêt et don à la République libanaise pour le Projet de mesures harmonisées en vue de l'amélioration de la production et de la transformation du bétail

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Pour l'année 2016, la croissance réelle du PIB du Liban a été estimée à 1,8%, traduisant l'impact de l'agitation régionale.
2. Selon le Ministère des Affaires sociales et le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, les réfugiés syriens sont concentrés dans des poches spécifiques: 87% des personnes déplacées provenant de République arabe syrienne et 67% des Libanais les plus pauvres vivent dans 251 des 1 653 zones cadastrales du pays.
3. Près de 95% des réfugiés syriens sont en situation d'insécurité alimentaire, 71% vivent sous le seuil de pauvreté de 2,4 USD/jour, et 41% ne disposent que d'abris de fortune.
4. On constate, sur la base de cette définition du seuil de pauvreté, que 28,6% des ménages libanais sont pauvres; parmi ceux-ci, 8% sont considérés comme extrêmement pauvres ou vivant sous le seuil inférieur de pauvreté.
5. À l'heure actuelle, le Ministère des Affaires sociales déclare que les taux de pauvreté les plus élevés se trouvent dans les régions du Mont Liban, du Nord-Liban et de la Bekaa; ces zones abritent environ 77% des pauvres du pays. En 2014, on estimait à 12% le pourcentage de la population libanaise vivant dans les zones rurales.
6. Alors que le taux global de pauvreté, au Liban, est de 8%, plus de 20% des ménages pratiquant l'agriculture vivent sous le seuil de pauvreté.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

7. La note de stratégie de pays élaborée par le FIDA pour le Liban (octobre 2016) a retenu les deux objectifs stratégiques (OS) suivants pour l'engagement à court terme du FIDA: i) OS1: accroître les possibilités et améliorer les conditions de vie des communautés dépendant de l'élevage laitier, par le biais d'une amélioration de la production, d'un développement des capacités, d'un accès aux services vétérinaires, et d'une concertation sur les politiques; et ii) OS2: appuyer le développement d'entreprises rurales pour la transformation des produits laitiers par des petites et moyennes entreprises et des organisations à assise communautaire, parmi lesquelles des coopératives, des associations de producteurs et des entités du secteur privé.
8. Sur cette base, l'engagement à court terme du Liban inclut des contributions ayant pour but: i) d'aider le Gouvernement du Liban à renforcer le secteur de l'élevage;

- ii) d'appuyer les communautés rurales accueillant des réfugiés syriens en promouvant des initiatives génératrices de revenus et des possibilités d'emploi; et
 - iii) de débloquer des ressources sous forme de dons à la demande du gouvernement pour réagir rapidement à l'afflux de réfugiés dans la région.
9. Les priorités qui figurent dans la stratégie du Ministère de l'agriculture correspondent à celles du Cadre stratégique du FIDA (2016-2025), ainsi qu'au partenariat stratégique du FIDA avec le Liban. Ces deux mécanismes encadrent les programmes d'appui à l'agriculture familiale et au développement rural, renforçant ainsi la capacité, la productivité et la participation au marché des ruraux pauvres.
 10. **Théorie du changement.** Il existe une forte demande de produits laitiers de bonne qualité obtenus à partir de la transformation à petite échelle de lait frais. Les consommateurs sont disposés à payer à leur juste prix des produits de qualité. Toutefois, les petits producteurs laitiers sont actuellement incapables de pénétrer sur ce marché rémunérateur. Non seulement ils payent un prix élevé pour l'alimentation animale, mais ils produisent et transforment aussi un lait et des produits laitiers de faible qualité. La réduction du prix de l'alimentation animale et l'amélioration de la santé des animaux, associées à une productivité accrue par tête et à la valeur ajoutée à un lait cru de bonne qualité grâce à des processus de transformation hygiéniques, permettraient d'accroître durablement les revenus des petits producteurs et transformateurs laitiers et d'améliorer la sécurité alimentaire tant au niveau des ménages qu'à celui du pays. Le secteur laitier libanais deviendrait ainsi beaucoup plus rentable et pourrait extraire de la pauvreté les petits producteurs et transformateurs laitiers. La même théorie du changement s'appliquerait aux réfugiés syriens actifs dans le secteur de la production laitière et de la transformation sur les exploitations et pourrait être pérennisée en République arabe syrienne.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

11. Le Projet de mesures harmonisées en vue de l'amélioration de la production et de la transformation du bétail (HALEPP) aura une portée nationale et couvrira les sept gouvernorats: Mont-Liban, Liban- Nord, Akkar, Bekaa, Baalbek-Hermel, Nabatiyé et Liban-Sud. Il ciblera principalement les communautés libanaises les plus pauvres et les plus affectées par l'afflux de réfugiés syriens, ainsi que les réfugiés eux-mêmes, en exécutant ses interventions dans les 251 zones cadastrales les plus pauvres sur les 1 653 que compte le pays. C'est dans ces 251 zones cadastrales que se concentrent 67% des Libanais les plus pauvres et 87% des réfugiés syriens.
12. Le projet ciblera environ: i) 2 400 petits éleveurs de bovins et 1 600 petits éleveurs de petits ruminants. On estime qu'on toucherait ainsi près de 30% des paysans possédant jusqu'à sept vaches et 21% des paysans possédant jusqu'à 200 têtes de petits ruminants; ii) 1 500 petits exploitants transformateurs sur l'exploitation, principalement des femmes; iii) 80 transformateurs hors exploitation, de taille petite à moyenne; et iv) 500 jeunes libanais dans les communautés hôtes touchées par la crise syrienne et des réfugiés syriens à la recherche d'emplois dans l'agriculture, l'industrie agro-alimentaire et l'infrastructure rurale. Toutes les interventions du projet mettront fortement l'accent sur les femmes, qui constituent une cible spécifique du FIDA compte tenu de leur importance traditionnelle dans la production animale, de leur responsabilité croissante sur le plan social et économique, et de leur position vulnérable dans la société. Les réfugiés syriens constitueraient jusqu'à 30% de la population cible du projet.

B. Objectif de développement du projet

13. L'objectif général du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale parmi les ménages ruraux libanais démunis, y compris les communautés libanaises hôtes touchées par la crise syrienne et les réfugiés syriens vivant dans ces zones.

14. Les objectifs en matière de développement sont les suivants: i) accroître le revenu des petits producteurs et transformateurs laitiers; et ii) accroître les possibilités d'emploi pour des jeunes libanais au sein des communautés hôtes touchées par la crise syrienne et des jeunes réfugiés syriens vivant dans ces communautés.

C. Composantes/effets directs

15. Le projet comportera trois composantes principales présentant un certain nombre de complémentarités entre les initiatives et les sous-composantes.
16. **Composante 1: Accroître la compétitivité des petits producteurs laitiers.** Cette composante devrait avoir pour effets directs une amélioration de la productivité des petits producteurs laitiers et une augmentation de l'offre de lait de qualité; ces résultats seront atteints grâce à deux produits résultant de deux activités:
- i) amélioration des capacités des petits producteurs laitiers ciblés; et
 - ii) amélioration de la gestion et de la productivité des animaux dans les troupeaux de vaches laitières et les troupeaux de petits ruminants.
17. **Composante 2: Améliorer l'ajout de valeur à petite échelle et l'accès au marché.** Cette composante devrait se traduire par: une meilleure nutrition, résultant d'une consommation accrue de produits laitiers; une meilleure qualité des produits laitiers au niveau des ménages; un renforcement et une compétitivité accrue des petits et moyens transformateurs de produits laitiers; et une réduction des pertes de lait après récolte. Ces résultats seront principalement atteints par une formation aux meilleures pratiques des producteurs et des transformateurs. Les produits seront structurés en trois sous-composantes:
- i) **appui au regroupement et à l'ajout de valeur.** Un programme de formation sera conçu en vue d'une sensibilisation aux questions de l'hygiène du lait, de son traitement et de sa transformation, ciblant les membres féminins des ménages ayant pour tâche de traire les animaux et de transformer le lait dans le foyer. L'accent sera mis sur l'introduction et l'utilisation d'innovations et de technologies simples se traduisant par des rendements accrus et des produits de meilleure qualité;
 - ii) **amélioration de l'accès à la finance.** Cette sous-composante aura notamment pour résultat d'accroître les prêts du secteur financier formel au secteur des petites exploitations laitières. Elle a pour objectif de démontrer la viabilité d'une finance inclusive durable dans le marché des petits exploitants laitiers; et
 - iii) **appui à une plateforme des parties prenantes du secteur laitier pour une concertation inclusive sur les politiques.** Cette activité aura trois principaux effets directs: a) établissement/renforcement d'une plateforme nationale inclusive pour la concertation sur les politiques, qui jouera un rôle actif de plaidoyer au nom des petits exploitants du secteur laitier; b) établissement de sept plateformes régionales pour l'innovation, qui étudieront les contraintes techniques au niveau local et veilleront à la remontée du flux d'information; et c) établissement de mécanismes d'autorégulation fondés sur le consensus (pour la qualité, le prix, etc.).
18. La troisième composante concerne la gestion et l'appui au projet.

III. Exécution du projet

A. Approche

19. Compte tenu de l'expérience, antérieure et en cours, en matière d'exécution des projets appuyés par le FIDA, et compte tenu des capacités limitées dont dispose le Ministère de l'agriculture, l'exécution du projet HALEPP combinera une mobilisation des directions compétentes du Ministère de l'agriculture et la sous-traitance à des

institutions qualifiées (universités et organisations internationales), à des ONG et à des prestataires de services privés. La participation de ces derniers sera organisée par le biais d'appels à propositions et de mémorandums d'accord fondés sur la performance. De nombreuses ONG ont joué un rôle actif dans l'appui aux petits exploitants agricoles et aux femmes rurales dans les domaines du transfert de technologie, de la vulgarisation agricole et de l'accès aux marchés.

B. Cadre organisationnel

20. Une unité de gestion du projet (UGP) spécialement créée, dotée d'un personnel qualifié qui sera recruté par voie concurrentielle, coordonnera les activités du projet. Le bureau de l'UGP sera installé au Ministère de l'agriculture, et rendra compte directement au cabinet du Ministre. Le personnel de base de l'UGP comprendra un Directeur de projet à plein temps et du personnel organique et de soutien à plein temps chargé de la supervision au jour le jour des opérations du projet: directeur financier; responsable de la passation des marchés; comptable; responsable du suivi et de la gestion des savoirs, de la mobilisation communautaire-ciblage/égalité entre les sexes; assistant administratif, et deux chauffeurs. En outre, le personnel compétent de la Direction des ressources animales et du Service de la formation et de la vulgarisation sera associé, à temps partiel, à la gestion du projet.
21. Conformément à la pratique en usage dans les projets financés par le FIDA au Liban, un Comité de pilotage du projet (CPP) sera mis en place pour fournir les grandes orientations du projet; examiner et approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA); et superviser l'équipe de gestion du projet pour en assurer l'efficacité. Le CPP sera composé de représentants du Ministère de l'agriculture, de la Direction générale des coopératives, du Ministère des affaires sociales, du Cabinet du Ministre (Ministère des déplacés), d'institutions de microfinancement, etc.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

22. Les PTBA constitueront l'instrument clé de la planification. Le premier d'entre eux sera préparé dans le cadre du rapport final de conception, en même temps que le plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois du projet; il sera soumis pour examen lors de l'atelier de démarrage en vue de sa soumission au FIDA pour en obtenir l'avis de non-objection. Les PTBA suivants devront être préparés, examinés et approuvés au plus tard 60 jours avant la fin de l'exercice budgétaire. Le cas échéant, l'UGP pourra, par l'intermédiaire du CPP, proposer des ajustements au PTBA au cours de l'année pertinente du projet, l'entrée en vigueur intervenant au moment de l'approbation par le FIDA.
23. Le système de suivi-évaluation (S&E) est conçu pour fournir une information détaillée et fiable afin d'améliorer la planification et la prise de décisions pour une gestion axée sur les résultats. La responsabilité du suivi et de l'évaluation des résultats et de la gestion des savoirs du HALEPP incombera à l'UGP. Un spécialiste du S&E sera chargé de recueillir les données pertinentes sur les activités, les produits et les effets directs.
24. Le cadre logique sera utilisé pour le S&E axé sur les résultats et inclura une liste initiale d'indicateurs pour le suivi de l'avancement et des résultats. On utilisera à cet effet un compte rendu des progrès par rapport aux cibles du PTBA, et des évaluations de routine et périodiques de l'évolution vers l'impact sur les bénéficiaires. La première version de la grille de S&E du projet sera élaborée de manière participative dans le cadre des activités de démarrage, conformément au cadre logique. Plusieurs études/enquêtes seront réalisées dans le cadre du système de S&E.
25. **Étude de référence.** L'étude de référence du projet est un élément capital de son système de S&E. Elle inclura le groupe cible et un groupe témoin, ce qui sera essentiel du point de vue de l'attribution des résultats aux activités du projet. Au

démarrage de l'exécution, une enquête de référence sera menée en un certain nombre de lieux choisis pour évaluer la situation matérielle et socioéconomique du groupe cible et définir sa situation de référence.

26. **Examen à mi-parcours.** Une évaluation externe sera réalisée vers le milieu de la période d'exécution du HALEPP, c'est-à-dire au cours de la troisième année. Elle portera sur les aspects opérationnels, comme la gestion du projet et l'exécution des activités, ainsi que la mesure dans laquelle les objectifs sont atteints. Elle déterminera également les mesures correctives nécessaires pour que le projet ait l'impact attendu.
27. **Enquête à l'achèvement du projet (évaluation de l'impact).** On utilisera, pour cette enquête, le même ensemble de questionnaires que celui de l'enquête de référence, afin de permettre la comparaison avec les résultats de celle-ci. En outre, des interviews seront réalisées avec un groupe choisi de ménages en vue d'obtenir une analyse approfondie de l'impact du projet. L'analyse sera également conduite par type de bénéficiaire, de région et de sexe du chef de ménage.
28. **Le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI),** élaboré par le FIDA depuis 2004, sera pleinement intégré au système de S&E du projet. On utilisera une méthodologie systématique, ainsi qu'un ensemble d'indicateurs communs pour l'ensemble des programmes et régions, afin de mesurer la performance et l'impact des projets et d'en rendre compte. Le rapport du SYGRI pour les indicateurs des niveaux 1 et 2 sera préparé à la fin de chaque exercice budgétaire et communiqué au FIDA avant le 31 janvier.
29. **Géoréférencement.** Toutes les activités du projet HALEPP seront géoréférencées au niveau du village. Cela permettra de suivre la couverture des interventions du projet et la concentration de certaines activités dans des zones spécifiques. Tous les sites de vulgarisation, des installations de transformation appuyées par le HALEPP et des institutions de microfinancement participant au projet seront géoréférencées.
30. **Base de données des bénéficiaires.** La base de données couvrira tous les bénéficiaires du projet. Pour chacun des bénéficiaires, on trouvera dans la base de données les informations suivantes: adresse, numéro national d'identification, âge, sexe, et activités auxquelles il a participé. La base de données permettra de suivre les bénéficiaires et leurs activités, et constituera un outil d'échantillonnage pour le recueil de données et les visites au cours des missions de supervision.
31. Le processus d'apprentissage fera partie des activités périodiques de S&E. Les enseignements tirés seront élaborés et communiqués pour toutes les activités des composantes. Les activités d'apprentissage et de gestion des savoirs incluront des mécanismes périodiques de suivi, des rapports d'avancement, un examen à mi-parcours, et une évaluation de l'impact au terme du projet. On mettra un accent particulier sur la préparation d'une note d'apprentissage sur la vulgarisation dans le secteur laitier et sur l'étiquetage des produits laitiers, qui constituent des innovations dans le contexte libanais.
32. Dans le cadre de la préparation du Rapport d'achèvement de projet/Évaluation d'impact requis par le FIDA au cours de la dernière année d'exécution du HALEPP, les données de S&E recueillies pendant la période d'exécution seront utilisées pour une évaluation détaillée de ses réalisations. En particulier, le rapport comparera les changements survenus dans les moyens d'existence des bénéficiaires, et pouvant être attribués au HALEPP, par rapport à la situation de référence. Les innovations et les meilleures pratiques au niveau des villages seront documentées dans la perspective d'une future reproduction et mise en œuvre à plus grande échelle.
33. Les résultats et réalisations spécifiques du Mécanisme pour les réfugiés, les migrants, les déplacements forcés et la stabilité rurale (FARMS) seront intégrés aux systèmes de S&E du FIDA. Il sera rendu compte des résultats atteints par le Mécanisme conformément à la pratique en vigueur au FIDA, parallèlement à la

réunion annuelle distincte sur les résultats et l'avancement du FARMS qui doit être organisée à l'intention des donateurs et des principales parties prenantes. La gestion des savoirs et l'apprentissage auront pour objectifs de déterminer les enseignements tirés et les meilleures pratiques, qui pourront ensuite être intégrés aux activités du Mécanisme et au portefeuille du FIDA de manière plus générale.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

34. L'UGP, sous l'autorité du Ministère de l'agriculture, assumera la responsabilité d'ensemble de la gestion de la performance fiduciaire du projet et de toutes les activités de gestion financière.
35. Une évaluation de la gestion financière a été réalisée dans le cadre de la conception du projet. Le risque inhérent de pays est considéré comme élevé. On s'attend toutefois à ce qu'après la mise en œuvre des mesures d'atténuation déterminées, la note de risque tombe à "moyenne" au cours de la première ou la deuxième année d'exécution.
36. L'UGP conduira un processus de sélection concurrentiel pour le recrutement d'un gestionnaire financier qualifié et d'un comptable pour le projet. L'UGP tiendra les registres comptables dans le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public pour ce qui est de la comptabilité de trésorerie. Les transactions du projet seront inscrites dans un logiciel comptable à acquérir dans le cadre du démarrage du projet et maintenu à l'UGP.
37. Pour ce qui concerne les flux de fonds, les procédures gouvernementales seront appliquées au financement du FIDA de la même manière qu'à celui de tous les autres donateurs, y compris la Banque mondiale. En conséquence, les fonds du FIDA seront versés sur la base de demandes de retrait dûment certifiées, par l'intermédiaire des comptes du Trésor de l'emprunteur, sur deux comptes désignés distincts, libellés en dollars des États-Unis et ouverts auprès de la Banque centrale du Liban. Il y aura aussi un compte unique de contrepartie sur lequel sera versée la contribution du Gouvernement. Le Ministère de l'agriculture, par l'intermédiaire de l'UGP, nommera un cabinet d'audit privé indépendant ayant l'agrément du FIDA et dont le mandat aura été approuvé par le FIDA, pour mener l'audit du projet conformément aux Normes internationales d'audit et aux Directives du FIDA relatives à l'audit des projets. Chaque année, un état financier vérifié et consolidé concernant la totalité du projet ainsi qu'une lettre de la direction relative aux observations issues de l'audit sur les contrôles internes seront soumis au Fonds dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire.
38. L'évaluation entreprise par le FIDA a montré que le Ministère respecte, en matière de passation des marchés, la réglementation nationale en vigueur. Néanmoins, compte tenu des faiblesses mentionnées précédemment dans le système en vigueur, les marchés pour l'acquisition de biens, de travaux et de services financés par le prêt et le don du FIDA et par les fonds du mécanisme FARMS devront être passés conformément aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA. Tout changement qui pourrait survenir au cours de l'exécution du projet devra être autorisé par le FIDA.
39. Les seuils appropriés susceptibles d'optimiser l'efficacité de la passation des marchés seront énoncés dans la Lettre à l'emprunteur et dans le plan de passation des marchés approuvé. Dans la mesure du possible, les achats de biens et de travaux seront regroupés de manière à constituer des dossiers d'appels d'offres importants susceptibles d'attirer des offres compétitives et de rendre la passation des marchés plus rentable et plus efficace. Les achats groupés envisagés peuvent concerner des articles de faible ou de grande valeur, avec l'application de procédures faisant appel à la concurrence nationale ou internationale et à un grand nombre de demandes de tarifs.

40. En tant que membre de l'UGP, le responsable de la passation des marchés sera recruté sur concours et sur la base d'un contrat fondé sur la performance. La mise en place d'un système rationnel de passation des marchés au sein du projet exigera, compte tenu de l'expérience actuelle dans le pays, un développement intensif des capacités du personnel de l'UGP. Deux assistants en matière de passation des marchés, détachés par le Gouvernement, seront affectés à l'UGP pendant les deux premières années du projet, pour participer aux activités quotidiennes de passation des marchés dont on prévoit qu'elles auront un volume énorme, sur la base du plan initial de passation des marchés, portant sur une période de 18 mois, élaboré pour le projet.

E. Supervision

41. Le FIDA supervisera directement le projet au moins une fois par an, et mettra l'accent sur les fonctions fiduciaires et d'appui à l'exécution en collaboration avec l'équipe de gestion du programme de pays. Un spécialiste en matière de gestion financière participera aux missions annuelles pour la supervision et l'appui à l'exécution du projet et pour le suivi des risques recensés et des mesures d'atténuation prises. En outre, et compte tenu de la difficile situation politique qui prévaut actuellement, aggravée par la capacité limitée des institutions et par la forte présence de réfugiés syriens, les missions de supervision technique étroite et d'appui à l'exécution seront menées conjointement par le FIDA et par le donateur du don du FARMS, au moins une fois par an, mais également à la demande.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

42. Le coût total du projet, sur une période de six ans, est estimé à 12,5 millions d'USD. Tous les coûts ont été estimés sur la base des prix en vigueur au Liban en avril 2017. Le coût de base s'élève à 11,8 millions d'USD (90% du coût total). Les dépenses d'investissement représentent 76% du coût total, les dépenses de fonctionnement représentant le reste, soit 24%. Les provisions pour aléas d'exécution et pour aléas financiers représentent approximativement 9,5% du coût total.

Tableau 1

Coût du projet ventilé par composante et par source de financement (En milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Déficit de financement FARMS		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
1. Accroître la compétitivité des petits producteurs laitiers	1 800	30,8	-	-	3 100	55,1	-	-	800	14,1	5 700
2. Améliorer l'ajout de valeur à petite échelle et l'accès au marché	1 900	52,1	300	8,4	1 300	35,4	200	4,1	-	-	3 700
3. Gestion et appui au projet	1 200	40,2	300	8,7	600	19,2	-	-	1 000	31,9	3 000
Total	4 900	39,4	600	4,6	5 000	40,5	200	1,2	1 800	14,2	12 500

B. Financement du projet

43. Le projet sera financé par un prêt du FIDA d'un montant de 4,9 millions d'USD (couvrant 39,4% du coût total) un don du FIDA d'un montant de 600 000 USD (4,6%). On prévoit également la fourniture d'un don du FARMS, d'un montant de

5 millions d'USD (40,5%), à titre de fonds supplémentaires. Les contributions respectives du Gouvernement et des bénéficiaires seront de 1,8 million d'USD (14,2%) et 200 000 USD.

Tableau 2

Coût du projet ventilé par catégorie de dépenses et par source de financement

(En milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Déficit de financement FARMS		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1. Véhicules	300	65,2	-	-	-	-	-	-	200	34,8	500
2. Équipement et matériels	700	28,8	-	-	1 500	64,8	200	6,4	-	-	2 400
3. Assistance technique	1 200	29,6	-	-	2 700	70,4	-	-	-	-	3 900
4. Études et ateliers	600	49,0	600	51	-	-	-	-	-	-	1 100
5. Formation	800	53,0	-	-	700	47,0	-	-	-	-	1 600
6. Salaires	900	40,6	-	-	-	-	-	-	1 400	59,4	2 300
7. Incitations	200	100,0	-	-	--	--	-	-	-	-	200
8. Fonctionnement et entretien	300	53,4	-	-	-	-	--	--	200	46,6	500
Total	4 900	39,4	600	4,6	5 000	40,5	200	1,2	1 800	14,2	12 500

C. Résumé des avantages et analyse économique

44. Le taux de rentabilité économique interne des investissements effectués dans la zone du projet HALEPP sur une période de 15 ans est estimé à 15,6%. La valeur actuelle nette du projet est positive (27,9 millions d'USD) et le ratio avantages/coûts s'établit à 3,7. L'analyse économique tend à montrer que le projet HALEPP est faisable. Avec un coût d'opportunité du capital de 9%, ces indicateurs confirment la faisabilité économique du projet. Les tests de sensibilité de la rentabilité permettent de penser que le projet est robuste et utile.
45. L'analyse a pris en considération onze modèles en rapport avec la production laitière et des modèles d'appui à l'activité des filières laitières. On trouve, parmi les modèles d'élevage, des modèles concernant les ovins, les caprins et les bovins, ainsi que des modèles combinant bovins et petits ruminants.
46. Les onze modèles analysés illustrent les différentes conditions agroécologiques du Liban. Six modèles concernent spécifiquement les producteurs qui payent un loyer pour avoir accès aux parcours et vendent directement leur lait au *hallab* (collecteurs de lait) tandis que quatre modèles concernent les unités de transformation.
47. Les modèles font apparaître une augmentation d'environ 50% du revenu annuel net par animal tiré de la production et de la transformation. De bonnes performances financières, en termes de taux de rentabilité financière interne comme de valeur financière actuelle nette sont réalisées malgré le coût relativement élevé des intrants, et notamment le coût de l'alimentation par animal et les coûts de main-d'œuvre.
48. Pour les deux modèles concernant les petits ruminants, les taux de rentabilité interne sont respectivement de 14,7% et 19,8%; les modèles relatifs à la transformation du lait présentent un taux de rentabilité financière interne moyen de 15,2%. Les possibilités de création d'emploi dans les différents modèles (élevage et unités de transformation) montrent qu'environ 12 600 emplois seront créés, dont 85% dans le système d'élevage du bétail (modèles M1 à M7) et 25% dans les modèles de transformation (modèles M8 à M11).

49. Les modèles M2, M3, M5, et M10 sont ceux qui exercent la plus forte influence dans le projet HALEPP. La fertilité du bétail et sa lactation sont les paramètres les plus influents dans le projet; il conviendrait d'y porter une attention accrue pour en assurer la rentabilité.

D. Durabilité

50. Les diverses activités de formation professionnelle et de vulgarisation, qu'il s'agisse de la production ou de la transformation du lait, ou du perfectionnement d'autres compétences, seront conçues de manière à présenter un intérêt pour les femmes, les jeunes et les petits exploitants pour la création d'emplois, l'emploi indépendant et la modernisation de l'agriculture et de la production ou de la transformation du lait. Tous les investissements dans la transformation des produits laitiers seront fondés sur un projet clair pour leur propriété, leur exploitation et leur gestion.
51. La création d'une plateforme des parties prenantes incluant de petits exploitants producteurs ou transformateurs de produits laitiers offrira aux membres de ce groupe une bonne possibilité d'exprimer leurs préoccupations concernant le secteur laitier et les procédures réglementaires.
52. Le projet s'attachera à établir une liaison entre le groupe cible et le secteur financier formel en vue du financement du secteur laitier. Trois des institutions financières choisies de manière concurrentielle élaboreront et mettront à l'essai un produit spécifique, avec l'appui technique du projet.
53. L'appui du projet à des sources innovantes d'énergie renouvelable et au traitement des déchets des exploitations laitières (production de biogaz) contribuera à réduire les coûts de production et à limiter la pollution.

E. Identification et atténuation des risques

54. On peut citer, parmi les principaux risques: la perte, s'agissant des Syriens, de leur statut de réfugié (statut qui permet de travailler dans le secteur agricole) et l'abandon des activités en cours de projet, les retards potentiels dans l'exécution du projet, et des importations incontrôlées de produits laitiers de République arabe syrienne, la poursuite de l'arrivée de réfugiés syriens dans les communautés rurales, ce qui pousserait à la hausse les prix des produits laitiers avec pour conséquence des importations non réglementées de produits laitiers moins chers, les épidémies (fièvre aphteuse, peste des petits ruminants, etc.) et, enfin, l'effet du changement climatique sur les ressources naturelles.
55. Le projet HALEPP adoptera des mesures d'atténuation, en commençant par une concertation sur les politiques avec les autorités gouvernementales pour éviter l'abandon par les bénéficiaires; éviter les retards dans l'exécution du projet; et veiller à la formation intensive du personnel de l'UGP et à l'utilisation d'ONG et de prestataires de services. Le projet aidera le Gouvernement libanais à améliorer l'infrastructure rurale et à accroître la productivité du secteur laitier. Le projet nouera des partenariats avec des institutions et des ONG internationales et nationales afin de mobiliser un appui aux communautés accueillant des réfugiés syriens et de lutter contre l'importation non réglementée de produits laitiers moins chers. Le projet appuiera l'initiative du Ministère de l'agriculture visant à garantir l'organisation régulière de forums à l'intention des petits exploitants agricoles et des petits transformateurs, et à faciliter la participation des parties prenantes ciblées. Le projet participera au renforcement des capacités nationales en matière d'atténuation des risques de maladies. Le projet enseignera aux producteurs laitiers participants les techniques de conservation du fourrage, ainsi que l'investissement dans l'amélioration des pâturages et la conservation au niveau de l'exploitation. Le projet devra promouvoir les investissements dans des procédures d'après récolte résilientes face au changement climatique et à faible émission de carbone, dans le séchage/refroidissement ainsi que dans la transformation et l'ajout de valeur, pour

réduire les pertes de produit et accroître les revenus des agriculteurs et des travailleurs agricoles.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

56. Le projet est aligné sur le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, la Note stratégique de pays pour le Liban, et les politiques du FIDA. Les activités du projet, les modalités d'exécution et le système de S&E ont été conçus dans le respect de la politique du FIDA en matière de ciblage et de la politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; ils sont également alignés sur les approches énoncées dans le Cadre pour l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les opérations du FIDA. Le projet est conçu de manière à être en cohérence avec la stratégie du FIDA concernant le secteur privé: développement et partenariat, avec sa Politique en matière de finance rurale, et avec les outils de décision du FIDA en matière de finance rurale qui y sont associés. Le rapport sur les procédures d'évaluation sociale et environnementale du FIDA a confirmé le classement du projet en catégorie B; le risque climatique a été jugé "modéré", étant donné que l'approche du projet encouragera l'utilisation de technologies résilientes face au climat (énergie solaire et technologies du biogaz, par exemple), parallèlement à une gestion améliorée de l'élevage et de la transformation des produits laitiers. Enfin, et ce point n'est pas le moins important, le projet HALEPP est pleinement aligné sur la politique du FARMS.

B. Alignement et harmonisation

57. Le projet HALEPP est en harmonie avec la Stratégie de développement agricole 2015–2019 adoptée par le Gouvernement, le Programme national de ciblage de la pauvreté (2011) (PNCP) et le Plan libanais de réponse à la crise (PLRC). La Stratégie de développement agricole a pour objectif de développer les capacités institutionnelles et d'accroître l'état de préparation du Ministère de l'agriculture afin qu'il puisse faire face aux défis du secteur agricole par le biais de partenariats et de la collaboration entre les parties prenantes concernées. Elle définit huit lignes d'action: améliorer la sûreté alimentaire et renforcer la qualité des produits locaux et importés; accroître la productivité et la compétitivité des produits agricoles libanais; améliorer la gouvernance et l'utilisation durable des ressources; renforcer la formation et la vulgarisation agricoles; renforcer la recherche et les laboratoires dans le domaine agricole; développer le secteur coopératif et les fonds mutuels; développer les capacités du Ministère de l'agriculture; et atténuer les impacts du changement climatique. La stratégie énumère plusieurs cibles à atteindre, et notamment: accroître la part de l'agriculture dans le PIB, en la faisant passer de 4% actuellement à 6%; réduire de 15 points de pourcentage le déficit actuel des échanges agricoles; accroître de 30 points de pourcentage la valeur de la production agricole; outre l'augmentation de la dépense publique dans ce secteur, accroître les revenus des ménages agricoles et créer des emplois dans l'agriculture.
58. L'objectif de développement du PNCP pour le Liban est d'élargir la couverture et de renforcer ses mesures d'assistance sociale aux populations libanaises touchées par la crise syrienne et à tous les ménages libanais vivant sous le seuil d'extrême pauvreté. Les mesures prévues dans le PLRC sont alignées sur les politiques et stratégies nationales, et visent à compléter d'autres sources d'assistance internationale dans le pays et à faire fond sur ces dernières. Le PLRC est structuré autour de sept secteurs stratégiques, dont celui de la sécurité alimentaire. Le Ministère de l'agriculture joue un rôle pilote dans le secteur de la sécurité alimentaire, aux côtés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

59. Afin d'aider le groupe cible à réduire les dépenses énergétiques et à explorer les possibilités d'engagement du secteur privé dans le domaine des énergies renouvelables, le projet appuiera trois modèles pilotes utilisant les sources d'énergie renouvelable dans le secteur laitier, en vue d'une future reproduction à plus grande échelle: i) technologie de refroidissement du lait sur l'exploitation utilisant l'énergie solaire; ii) utilisation de l'énergie solaire pour chauffer l'eau nécessaire à la transformation du lait; et iii) production de biogaz à partir des bouses de vaches.

D. Participation à l'élaboration des politiques

60. Le projet aura trois principaux effets directs en termes de concertation sur les politiques et de participation à leur élaboration: i) établissement/renforcement d'une plateforme nationale inclusive pour la concertation sur les politiques, qui jouera un rôle actif de plaidoyer au nom des petits exploitants du secteur laitier; ii) mise en place de sept plateformes régionales pour l'innovation, qui étudieront les contraintes techniques au niveau local et veilleront à la remontée du flux d'information; et iii) établissement de mécanismes d'autorégulation fondés sur le consensus (pour la qualité, le prix, etc.).

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

61. Un accord de financement entre la République libanaise et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. On trouvera une copie de l'accord de financement négocié à l'appendice I.
62. La République libanaise est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
63. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

64. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République libanaise un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à quatre millions neuf cent mille dollars des États-Unis (4 900 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République libanaise un don d'un montant équivalant à six cent mille dollars des États-Unis droits de tirage spéciaux (600 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Negotiated financing agreement: "Harmonised Actions for Livestock Enhanced Production and Processing (HALEPP)"

(Negotiations concluded on 27 July 2017)

Loan Number: _____

Grant Number: _____

Project Title: Harmonised Actions for Livestock Enhanced Production and Processing (HALEPP) ("the Project")

The Lebanese Republic (the "Borrower/Recipient")

and

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

WHEREAS the Borrower/Recipient has requested a Loan and a Grant from the Fund to partially finance the Project, and

WHEREAS the Fund will endeavor to obtain additional financing for the Project from a donor or donors through the IFAD Facility for Refugees, Migrants, Forced Displacement and Rural Stability (FARMS), to cover the financing gap of approximately USD 5 million and enable the Project to reach the Project targets and especially those related to host communities/Syrian refugees.

NOW, THEREFORE, the Parties hereby agree as follows:

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Project Description and Implementation Arrangements (Schedule 1), the Allocation Table (Schedule 2).

2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, amended as of April 2014, and as may be amended hereafter from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.

3. The Fund shall provide a loan and a grant to the Borrower/Recipient (the "Financing"), which the Borrower/Recipient shall use to implement the Project in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1. A. The amount of the Loan is four million nine hundred thousand United States dollars (USD 4 900 000).
- B. The amount of the Grant is six hundred thousand United States dollars (USD 600 000)

2. The Loan is granted on ordinary terms, and shall be subject to interest on the principal amount of the Loan outstanding at a rate equal to the IFAD Reference Interest Rate, payable semi-annually in the Loan Service Payment Currency, and shall have a maturity period of eighteen (18) years, including a grace period of three (3) years starting from the date that the Fund has determined that all general conditions precedent to withdrawal have been fulfilled in accordance with Section 4.02(b) of the General Conditions.
3. The Loan Service Payment Currency shall be the United States dollar (USD).
4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be 1 January.
5. Payments of principal and interest shall be payable on each 1 June and 1 December.
6. There shall be two Designated Accounts for the benefit of Project denominated in USD and maintained in the Central Bank of Lebanon:
 - A. Designated Account A will receive the proceeds of the Loan through the Ministry of Finance's pooled treasury account for loans.
 - B. Designated Accounts B will receive the proceeds of the Grant through the Ministry of Finance's pooled treasury accounts for grants and donations.
7. The Borrower/Recipient shall provide counterpart contribution in kind for the Project in an amount equivalent to one million eight hundred thousand of United States dollars (USD 1 800 000).

Section C

1. The Lead Project Agency shall be the Ministry of Agriculture (MoA).
2. The following are designated as additional Project Parties: participating NGOs, and Universities.
3. The Project Completion Date shall be the sixth anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

The Financing will be administered and the Project supervised by the Fund.

Section E

1. The following are designated as additional (general/specific) conditions precedent to withdrawal:
 - (a) Key Staff, including a Project Director, Financial Manager and a Procurement Officer, have been duly appointed;
 - (b) A draft Project Implementation Manual (PIM) including the Financial Administration and Accounting Manual, has been approved by IFAD; and
2. This Agreement is subject to ratification by the Borrower/Recipient.

3. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Borrower/Recipient:

Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Bir Hassan, Ambassador Street
Lebanon

For the Fund:

The President
International Fund for Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

This Agreement, dated _____ has been prepared in the English language in two (2) original copies, one (1) for the Fund and one (1) for the Borrower/Recipient.

THE LEBANESE REPUBLIC

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Gilbert F. Houngbo
President

Schedule 1

Project Description and Implementation Arrangements

I. Project Description

1. *Project area.* The Project shall be national in scope and cover all 7 governorates: Mount Lebanon, North Lebanon, Akkar, Bekaa, Baalbek-Hermel, Nabatieh and South Lebanon. The project shall largely focus on the Lebanese communities who are among the poorest and the most affected by the influx of Syrian refugees, as well as Syrian refugees by implementing its interventions in the poorest cadasters out of a total of 1,653 cadasters in the country. About 15% of these cadasters are home to 67% of the most deprived Lebanese and 87% of Syrian refugees.

2. *Target population.* The major target groups shall be as follows:

- Poor and smallholder dairy cattle farmers.
- Poor and smallholder semi-extensive farmers with small ruminants.
- On-farm and off-farm small scale to medium processors.
- Syrian Refugees engaged in dairy production and processing.
- Youth engaged in dairy production and processing.

3. *Goal.* The overall goal of the Project is to contribute to the reduction of rural poverty of resource-poor Lebanese rural households and Syrian refugees.

4. *Objectives.* The development objectives of the Project are: (i) to increase the income of smallholder dairy producers and processors; and (ii) to increase employment opportunities of young Lebanese in communities affected by the Syrian crisis and young Syrian refugees living in these communities.

5. *Components.* The Project will have three core components that envisage a number of complementarities between initiatives and subcomponents.

5.1 Component 1. Enhancing competitiveness of smallholder dairy producers.

The expected outcome of this component is to enhance smallholder dairy farming productivity and supply of quality milk; this will be achieved through outputs delivered under two activities.

- (a) improving capacities of targeted smallholder dairy farmers; and
- (b) Improving animal management, health and productivity of cattle dairy herds and small ruminants' flocks in the project area.

5.2 Component 2. Improving small-scale value addition and access to market.

The expected outcome of this component is improved nutrition through increased consumption of dairy products, better quality dairy products at the household level, strengthened and competitive small and mid-size dairy processors, and reduced post-harvest losses of milk. This will be achieved mostly through training of producers and processors in best practice. The outputs will be structured under three subcomponents:

5.2.1 *Supporting aggregation and value addition.* A training program will be designed to increase awareness on milk hygiene, handling and processing focusing on women household members in charge of milking animals and milk processing at home. The focus will be on the introduction and use of simple innovations and technologies that results in higher yield and improved quality products.

5.2.2 *Improving access to finance.* Subcomponent outcomes are to increase formal financial sector lending in the smallholder dairy sector. The objective of this subcomponent is to demonstrate the viability of sustainable inclusive finance in the rural smallholder dairy market.

5.2.3 *Supporting a dairy stakeholder platform for inclusive policy dialogue.* This activity will have three main outcomes: (i) an inclusive national policy dialogue platform is established/strengthened and plays an active advocacy role for the interest of the smallholder dairy sector; (ii) regional innovations platforms are established, address technical constraints at local level and ensure upward flow of information; and (iii) consensus based self-regulation mechanisms (for quality, price, etc.) are established.

5.3 *Project management and support.* This is the third component.

II. Implementation Arrangements

6. *The Lead Project Agency.*

6.1 The Lead Project Agency shall be the Ministry of Agriculture (MoA). Project implementation shall combine making use of relevant directorates within the MoA and outsourcing to qualified institutions (universities and international organisations), NGOs and private service providers. Their involvement would be through call for proposals and performance- based MoUs.

6.2 A specially created Project Management Unit (PMU) with qualified staff recruited on a competitive basis will coordinate the Project. The PMU will be under MoA, reporting to the Minister through the Animal Recourses Directorate. The PMU core staff will include a full time Project Director and professional and support staff to oversee the day-to-day operations of the project, namely: Financial Manager, Procurement Officer, Accountant, Monitoring and Knowledge Management and Community Mobilization-Targeting/Gender Officer. In addition, the relevant staff from the Animal Resources Directorate and Education and Extension Service will be involved in the project management on a part time basis. Appointment and removal of these key staff members shall be subject to IFAD's non-objection.

6.3 In line with the practice for IFAD-funded projects in Lebanon, a Project Steering Committee (PSC) will be established to provide policy direction for the project; review and approve annual work plans and budgets; and provide oversight to the project management team to ensure effectiveness. The PSC will be chaired by the Minister of Agriculture. Membership of the PSC will include: representatives of the Ministry of Agriculture, General Cooperatives Directorate, Ministry of Social Affairs, Office of the Ministry of State Displaced Affairs, and Ministry of Industry.

7. *Financial Management.* To facilitate the efficient management of the financial management system, the Borrower/Recipient shall, through the Ministry of Finance (MoF), channel the proceeds of the Loan from the loan treasury account in the Loan Service Payment Currency at the Banque de Liban to the Designated Account of the Project by a letter signed by both the Head of Treasury and the Central Treasury Cashier of the MoF. Upon each withdrawal of the proceeds of the Loan the Borrower shall, through MoF, open Additional Budget Lines (budget classification numbers: 1-14-1-421-12-9-2; 1-14-1-421-16-9-9; 1-14-2-4214-11-4-2; 1-14-2-4214-11-6-4; 2-14-1-421-226-2-1; 2-14-1-421-226-3-1; 2-14-1-421-226-4-1; and 2-14-1-421-228-8-1)

equivalent to the amount of such withdrawal of the Loan proceeds, provided that the total amount allocated to all such budget lines during the life of the Project up until the financing closing date shall not exceed the amount of the Loan. For the purposes of the Loan, the said Additional Budget Lines could be opened in the budget of a specific year up until 31 January of the following year and those contracted or not contracted are carried forward per the request of the MoA.

8. For the purposes of the Loan, transfer of funds between different budget lines shall be carried out and approved by both the Minister of Finance and the Minister of Agriculture.

9. The Borrower/Recipient shall, through MoF, open an account for the Loan in its Chart of Accounts to record all disbursement amounts that are channeled to the Designated Account mentioned in Section B Paragraph 6 A above. The said account shall be settled periodically based on expenditures statements in the Loan currency signed by the Minister of Agriculture and provided to MoF before end of each fiscal year for expenditures incurred up to October 31st of said Fiscal Year, and before end of January 31st of the following year for expenditures incurred in November and December for the previous Fiscal Year

10. *Mid-term Review.* The Fund shall carry out a review of project implementation no later than the end of the project's third year. The review shall assess operational aspects such as project management and implementation of activities as well as the extent to which the objectives are being fulfilled. It will focus on corrective actions needed for the project to achieve impact.

11. *Project Implementation Manual (PIM).* The PMU shall prepare a draft PIM acceptable to the Fund and submit it for approval to the Project Steering Committee (PSC). When approved, a copy of the approved PIM shall be provided by the PMU to the Fund. The PIM may be amended with IFAD's non-objection when necessary to introduce clarification in procedures, eliminating constraints for project implementation and for facilitating access of producers to the project services.

Schedule 2*Allocation Table*

1. *Allocation of Loan and Grant Proceeds.* (a) The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Loan and the Grant and the allocation of the amounts of the Loan and the Grant to each Category and the percentages of expenditures for items to be financed in each Category. All amounts are net of tax, government and beneficiary contribution.

Category	Loan Amount Allocated (expressed in USD)	Grant Amount Allocated (expressed in USD)
I. Equipment & Materials (including vehicles)	945 000	
II. Consultancies (Including technical assistance, and studies)	1 620 000	600 000
III. Training	800 000	
IV. Salaries and Allowances (including incentives)	1 040 000	
V. Operating costs	250 000	
Unallocated (5%)	245 000	
TOTAL	4 900 000	600 000

(b) The terms used in the Table above are defined as follows:

Category IV "Salaries and Allowances" means Eligible Expenditures related to salaries and allowances of the PMU staff and other Ministry of Agriculture staff under component three as defined in the AWPB.

Category V "Operating costs" means Eligible Expenditures related to recurrent costs incurred by the PMU or other entity as defined in the AWPB under the Project.

2. *Start-up Costs.* Withdrawals in respect of expenditures for start-up costs incurred before the satisfaction of the general conditions precedent to withdrawal shall not exceed an aggregate amount equivalent to USD 200 000.

Logical framework

Results Hierarchy	Indicators (indicators will be disaggregated by age and gender. Up to 30% of bénéficiaires will be Syrian refugees). Baseline figures will be updated after baseline survey in year one				Means of Verification			Assumptions and Risks
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Goal: contribution to reduction of rural poverty of resource-poor Lebanese rural households and Syrian refugees.	▪ % of people experiencing economic mobility (RIMS 3 CI1, SDG target 1.1 & 1.2)	- %	20%	50%	RIMS baseline and impact survey	Baseline and Completion	PD, M&E officer	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Security setback due to unpredictable situation in Lebanon and neighbouring countries (R) ▪ Stable macroeconomic context (A)
	▪ % of people with improved food security	- %	30%	60%				
Development Objectives: (i) to increase the income of smallholder dairy producers and processors, and (ii) increase in employment opportunities of young Lebanese in communities affected by the Syrian crisis and young Syrians living in these communities	▪ % increase in smallholder dairy producers and processors incomes (RIMS 3)	producers 200 USD /cow, processor 500ltrs 12,000 USD	10%	20%	Projet Monitoring reports	Annually	M&E officer	
	▪ Number of FTE employment opportunities created (RIMS2, CI 2.5.1)	- %	1,000	3,000	Projet Monitoring reports	Baseline and Completion	M&E officer	
	▪ Percentage of persons / households reporting positive integration with host communities	500 LBP/liter - %	15%	30%	Projet Monitoring reports	Baseline and Completion	M&E officer	
Outcome 1: milk production improved in quality and yield	▪ % decrease in cost of production per litre of milk (RIMS2, CI 2.2.2)	3,750 cow 45 sheep 113 goat 0% 600 -	10%	30%	Trade statistics and Projet M&E system	Baseline and Completion	M&E officer	
	▪ % increase in milk productivity (liter per animal (RIMS 2)		10%	25%				
	▪ % of disease outbreaks reduction (RIMS2)		30%	50%				

Results Hierarchy	Indicators (indicators will be disaggregated by age and gender. Up to 30% of bénéficiaires will be Syrian refugees). Baseline figures will be updated after baseline survey in year one				Means of Verification			Assumptions and Risks
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Outputs: 1.1 Technical knowledge and skills of smallholder farmers are improved 1.2 Animal health status of the dairy herd and flock is improved	<ul style="list-style-type: none"> No. of Smallholder farmers benefitting from extension (RIMS1) 		1,500	4,000	Projet Monitoring reports	Quarterly	M&E officer	
	<ul style="list-style-type: none"> National Animal Disease Information System revamped (RIMS2) 		1	1				
Outcome 2: quality, diversification and sale of dairy products improved for on-farm and off-farm dairy processing	<ul style="list-style-type: none"> % increase in dairy products for supported processors (RIMS 2, CI 3) – SDG target 2.3 & 10.2) 	-%	20%	30%	Projet M&E system	Baseline, mid-term and Completion	M&E officer	<ul style="list-style-type: none"> Commercial banks not interested in financing rural activities (R) Various dairy value chain actors are willing to participate in the programme (A) Government enforcement of quality control of imported dairy products (A)
	<ul style="list-style-type: none"> % increase in sales of dairy products (Leben, Lebnah, Cheese) (RIMS2, CI 2.1.2) 	-%	10%	20%				
Outputs: 2.1 technical knowledge and managerial capacities of dairy processors are improved 2.2 Improved access to finance 2.3 stakeholder platform for inclusive policy dialogue is supported.	<ul style="list-style-type: none"> # of processors and cooperatives trained in dairy processing and marketing (RIMS2, CI 2.1.3) 	-	300	1580	Projet Monitoring reports	Quarterly	M&E officer	
	<ul style="list-style-type: none"> # of units accessing renewable energy (RIMS 2, CI 3.1.3) 	-	200	500				
	<ul style="list-style-type: none"> # of persons/households reporting using rural financial services (RIMS 2, CI 2.3.1) 	-	1,000	2,000				
	<ul style="list-style-type: none"> # of representatives of small producers and processors in platform (RIMS2, CI P2) 	-	70	70				